

DEPARTEMENT DE LA CHARENTE
**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
GRANDANGOULEME**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU BUREAU COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 3 OCTOBRE 2024

Délibération n°2024.10.139 B

**Travaux de modernisation de l'usine du Pontil à Touvre – lot n° 2 -
avenant n° 4**

LE TROIS OCTOBRE DEUX MILLE VINGT QUATRE à 16h30, les membres du Bureau communautaire se sont réunis au siège de la communauté d'agglomération de GrandAngoulême - 25 boulevard Besson Bey à ANGOULEME suivant la convocation qui a été adressée par Monsieur le Président.

Date d'envoi de la convocation : 27 septembre 2024

Secrétaire de séance: Jean REVEREAULT

Membres en exercice: **26**
Nombre de présents: **21**
Nombre de pouvoirs: **3**
Nombre d'excusés: **2**

Membres présents :

Michel ANDRIEUX, Eric BIOJOUT, Xavier BONNEFONT, Michel BUISSON, Gérard DESAPHY, François ELIE, Jean-Jacques FOURNIE, Maud FOURRIER, Michel GERMANEAU, Hélène GINGAST, Thierry HUREAU, Jean-Luc MARTIAL, Pascal MONIER, Isabelle MOUFFLET, François NEBOUT, Yannick PERONNET, Jean REVEREAULT, Gérard ROY, Philippe VERGNAUD, Vincent YOU, Hassane ZIAT,

Ont donné pouvoir :

Francis LAURENT à Thierry HUREAU, Dominique PEREZ à Michel GERMANEAU, Michaël LAVILLE à Eric BIOJOUT,

Excusé(s):

Gérard DEZIER, Anne-Laure WILLAUMEZ-GUILLEMETEAU,

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

016-200071827-20241003-2024_10_139B-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 07/10/2024

Publication : 07/10/2024

BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 3 OCTOBRE 2024

**DELIBERATION
N°2024.10.139 B**

Rapporteur : François NEBOUT

**TRAVAUX DE MODERNISATION DE L'USINE DU PONTIL A TOUVRE – LOT N° 2 -
AVENANT N° 4**

Pilier : S'adapter aux changements climatiques
Ambition : Préserver et valoriser la nature
Enjeux : Fleuve et cours d'eau

OBJECTIFS DE DÉVELOPPEMENT DURABLE

1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17

Domaines concernés par les objectifs de développement durable impactés positivement :

ODD 6 : Accès à une eau potable de qualité, Protection et restauration des écosystèmes
ODD 12 : Gestion durable des ressources naturelles

Par délibération n°109 B du 21 décembre 2017, le bureau communautaire a approuvé le lancement de la procédure pour les travaux de modernisation de l'usine du Pontil à Touvre – 3 lots.

La commission d'appel d'offres du 6 septembre 2018 a émis un avis favorable à l'attribution du lot n°2 « Pompage eau traitée, canalisations eau brute et eau traitée » au groupement SOGEA SUD OUEST HYDRAULIQUE (mandataire), SOGEA OUEST TP (co-traitant), SARL ROMOEUF (co-traitant) – 230 rue des Mesniers - 16710 SAINT YRIEIX, pour un montant global de 2 516 064,90 € HT, décomposé de la manière suivante :

- Tranche ferme : 1 985 910,50 € HT
- Tranche optionnelle : 530 154,40 € HT

La tranche optionnelle a été affermie le 3 février 2020.

Le lot 2 « Pompage eau traitée, canalisations eau brute et eau traitée » est un marché mixte :

- Il est simple à prix global et forfaitaire par tranche pour les travaux définis dans la Décomposition du Prix Global et Forfaitaire (DPGF),
- Il est simple à prix unitaires sur quantités constatées pour les travaux de voirie et réseaux divers (VRD), par application des prix définis dans le Bordereau des Prix Unitaires (BPU) et dans le détail estimatif.

Par délibération n°121 B du 19 décembre 2019, le bureau communautaire a approuvé un avenant n°1 ayant pour objet :

- La modification de l'article 8.2.3.2 du CCAP sur le montant et le rythme des règlements,
- Les modifications des conditions de réception des travaux de canalisations.

Cet avenant n'a eu aucune incidence financière.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

016-200071827-20241003-2024_10_139B-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 07/10/2024

Publication : 07/10/2024

Par délibération n°183 B du 16 décembre 2021, le bureau communautaire a approuvé un avenant n°2 ayant pour objet :

- La prise en compte des modifications techniques d'un montant en plus-value de 57 779,81 € HT,
- La modification des délais partiels et du délai global du marché.

Par délibération n°126 B du 20 octobre 2022, le bureau communautaire a approuvé un avenant n°3 ayant pour objet :

- La prise en compte des modifications techniques qui ont fait l'objet de fiches d'un montant en plus-value de 159 445,41 € HT,
- La modification des délais partiels et du délai global du marché (tranche optionnelle).

Aujourd'hui, il est nécessaire de passer un avenant n°4 ayant pour objet la prise en compte des modifications techniques suivantes pour la tranche ferme :

<u>Phase 2</u>	Siphon 1 : Reprise des terrassements pose Be + coude 600 + pompage + remblais	13 302,90 € HT
	PP 500 fonte dans l'emprise de l'usine : dépose + raccordement PP + remblaiement	4 900,85 € HT
<u>Phase 3</u>	PP 600 Fonte RD : dépose + raccordement PP + remblaiement	9 591,95 € HT
<u>Phase 4</u>	Raccordement 600 : Ouverture aspiratrice + dépose + raccordement + remblaiement	32 257,97 € HT
<u>Phase 5</u>	PP 450 Fonte RD : dépose + raccordement PP + remblaiement	4 779,17 € HT
	Raccordement 400 : Ouverture aspiratrice + raccordement + remblaiement	25 444,28 € HT

Ces modifications techniques engendrent au total une plus-value de 90 277,12 € HT (prix ramené au mois Mo du marché).

Le montant du marché passe de 2 733 290,12 € HT à 2 823 567,24 € HT. L'augmentation du marché s'élève à 12,22 % par rapport à son montant initial de 2 516 064,90 € HT.

Vu l'avis de la commission d'appel d'offres du 3 octobre 2024,

Je vous propose :

D'APPROUVER un avenant n°4 au marché relatif aux travaux de modernisation de l'usine du Pontil à Touvre lot n°2 « Pompage eau traitée, canalisations eau brute et eau traitée » attribué au groupement SOGEA SUD OUEST HYDRAULIQUE (mandataire), SOGEA OUEST TP (co-traitant), SARL ROMOEUF (co-traitant) – 230 rue des Mesniers - 16710 SAINT YRIEIX, pour un montant en plus-value de 90 277,12 € HT.

D'AUTORISER Monsieur le Président ou son représentant à signer l'avenant n°4.

Pour : 24 Contre : 0 Abstention : 0	APRES EN AVOIR DELIBERE LE BUREAU COMMUNAUTAIRE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES ADOpte LA DELIBERATION PROPOSEE
--	---

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

016-200071827-20241003-2024_10_139B-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 07/10/2024
Publication : 07/10/2024

MARCHES PUBLICS ET ACCORDS-CADRES

EXE10

AVENANT N°4 ¹

Le formulaire EXE10 est un modèle d'avenant, qui peut être utilisé par le pouvoir adjudicateur ou l'entité adjudicatrice, dans le cadre de l'exécution d'un marché public ou d'un accord-cadre.

A - Identification du pouvoir adjudicateur (ou de l'entité adjudicatrice).

(Reprendre le contenu de la mention figurant dans les documents constitutifs du marché public ou de l'accord-cadre.)

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU GRAND ANGOULEME
25 Boulevard Besson Bey - 16023 ANGOULÊME CEDEX
Représentée par Monsieur Xavier BONNEFONT, Président, autorisé à signer le présent avenant par délibération n°XXX du bureau communautaire du XXX

B - Identification du titulaire du marché public ou de l'accord-cadre.

[Indiquer le nom commercial et la dénomination sociale du titulaire individuel ou de chaque membre du groupement titulaire, les adresses de son établissement et de son siège social (si elle est différente de celle de l'établissement), son adresse électronique, ses numéros de téléphone et de télécopie et son numéro SIRET. En cas de groupement d'entreprises titulaire, identifier le mandataire du groupement.]

Groupement d'entrepreneurs conjoints :

Mandataire :

SOGEA SUD OUEST
HYDRAULIQUE
230 rue des Mesniers
16710 SAINT YRIEIX

Cotraitants :

SOGEA OUEST TP
9 RUE DU TONNELIER
BP 60311
44803 HERBLAIN CEDEX

SARL ROMOEUF
605 rue des Merisiers ZE Fontanson
16430 CHAMPNIERS

C - Objet du marché public ou de l'accord-cadre.

■ **Objet du marché public ou de l'accord-cadre :**

(Reprendre le contenu de la mention figurant dans les documents constitutifs du marché public ou de l'accord-cadre. En cas d'allotissement, préciser également l'objet de la consultation. En cas d'accord-cadre, indiquer l'objet de ce dernier.)

MODERNISATION DE L'USINE D'EAU POTABLE DU PONTIL A TOUVRE
LOT 2 : POMPAGE EAU TRAITEE, CANALISATIONS EAU BRUTE ET EAU TRAITEE

■ Date de la notification du marché public ou de l'accord-cadre : 2/10/2018

■ Date de la notification de la tranche optionnelle : 3/02/2020

■ Durée d'exécution du marché public ou de l'accord-cadre : Plusieurs délais partiels rappelés au §D du présent document

■ Montant initial du marché public ou de l'accord-cadre :

	Tranche ferme	Tranche optionnelle	TOTAL
HT	1 985 910,50 €	530 154,40 €	2 516 064,90 €
TVA	397 182,10 €	106 030,88 €	503 212,98 €
TTC	2 383 092,60 €	636 185,28 €	3 019 277,88 €

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

016-200071827-20241003-2024_10_139B-DE

¹ Formulaire non obligatoire et disponible, avec sa notice explicative, sur le site du ministère chargé de l'Economie.

Selon la répartition suivante :

	Tranche ferme	Tranche optionnelle	TOTAL HT
SOGEA SOH	1 985 910,50 €	480 534,40 €	2 466 444,90 €
SOGEA OUEST TP	0,00 €		- €
ROMOEUF		49 620,00 €	49 620,00 €
TOTAL HT	1 985 910,50 €	530 154,40 €	2 516 064,90 €

■ Modifications successives de ce montant :

(la mention des décisions de poursuivre au présent tableau n'a qu'une valeur de récapitulation et ne saurait avoir pour effet de donner un caractère contractuel à ces décisions)

Nature de l'acte modifiant le marché	Numéro de l'acte	Date de l'acte	Nouveau montant ⁽¹⁾
AVENANT	N°1	9/01/2020	Montant non modifié
AVENANT	N°2	5/01/2022	57 779,81 € HT (Avenant n°2) 2 573 844,71 € HT (Marché avec Avenant 2)
AVENANT	N°3	10/11/2022	159 445,41 € HT (Avenant n°3) 2 733 290,12 € HT (Marché avec Avenant 3)

(1) Tous les avenants doivent être inscrits dans ce tableau même lorsqu'ils ne modifient pas le montant du marché, dans ce cas faire figurer dans la case nouveau montant « pour mémoire »

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

016-200071827-20241003-2024_10_139B-DE

Accusé certifié exécutoire

EXE10 - Avenant 4

Réception : 07/10/2024

Publication : 07/10/2024

D - Objet de l'avenant.

■ Modifications introduites par le présent avenant :

Les modifications complémentaires pour la tranche ferme uniquement sont intégrées au présent avenant :

Phase 2 :

- Siphon 1 : Reprise des terrassements pose Be + coude 600 + pompage + remblais 13 302,90 € H.T.
- PP 500 fonte dans l'emprise de l'usine : dépose + raccordement PP + remblaiement 4 900,85 € H.T.

Phase 3 :

- PP 600 Fonte RD : dépose + raccordement PP + remblaiement..... 9 591,95 € H.T.

Phase 4 :

- Raccordement 600 : Ouverture aspiratrice + dépose + raccordement + remblaiement 32 257,97 € H.T.

Phase 5 :

- PP 450 Fonte RD : dépose + raccordement PP + remblaiement..... 4 779,17 € H.T.
- Raccordement 400 : Ouverture aspiratrice + raccordement + remblaiement 25 444,28 € H.T.

Les montants de cet avenant seront révisés conformément au §6.2.2.2 du CCAP.

■ Incidence financière de l'avenant :

L'avenant a une incidence financière sur le montant du marché public ou de l'accord-cadre :

(Cocher la case correspondante.)

NON

OUI

Montant du marché initial + avenant n°1 + avenant n°2 + avenant n°3

	Tranche ferme	Tranche optionnelle	TOTAL
HT	1 997 814,25 €	735 475,87 €	2 733 290,12 €
TVA	399 562,85 €	147 095,17 €	546 658,02 €
TTC	2 397 377,10 €	882 571,05 €	3 279 948,14 €

Selon la répartition suivante :

	Tranche ferme	Tranche optionnelle	TOTAL HT
SOGEA SOH	1 997 814,25 €	583 671,87 €	2 581 486,12 €
SOGEA OUEST TP	- €	- €	- €
ROMOEUF	- €	151 804,00 €	151 804,00 €
TOTAL HT	1 997 814,25 €	735 475,87 €	2 733 290,12 €

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

016-200071827-20241003-2024_10_139B-DE

Accusé certifié exécutoire

Reception par le Préfet : 07/10/2024

Publication : 07/10/2024

Montant de l'avenant n°4 :

	Tranche ferme	Tranche optionnelle	TOTAL
HT	90 277,12 €	0,00 €	90 277,12 €
TVA	18 055,42 €	0,00 €	18 055,42 €
TTC	108 332,54 €	0,00 €	108 332,54 €

Selon la répartition suivante :

	Tranche ferme	Tranche optionnelle	TOTAL HT
SOGEA SOH	90 277,12 €	0,00 €	90 277,12 €
SOGEA OUEST TP	0,00 €	0,00 €	0,00 €
ROMOEUF	0,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL HT	90 277,12 €	0,00 €	90 277,12 €

Nouveau montant du marché public ou de l'accord-cadre :

	Tranche ferme	Tranche optionnelle	TOTAL
HT	2 088 091,37 €	735 475,87 €	2 823 567,24 €
TVA	417 618,27 €	147 095,17 €	564 713,44 €
TTC	2 505 709,64 €	882 571,05 €	3 388 280,68 €

Selon la répartition suivante :

	Tranche ferme	Tranche optionnelle	TOTAL HT
SOGEA SOH	2 088 091,37 €	583 671,87 €	2 671 763,24 €
SOGEA OUEST TP	0,00 €	- €	0,00 €
ROMOEUF	0,00 €	151 804,00 €	151 804,00 €
TOTAL HT	2 088 091,37 €	735 475,87 €	2 823 567,24 €

Les montants des avenants n°1, n°2, n°3 et n°4 induisent une augmentation globale du marché initial de 12,22 %.

■ Incidence de l'avenant en termes de délai :

L'avenant a une incidence sur le délai du marché public ou de l'accord-cadre :

(Cocher la case correspondante.) NON OUI

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

016-200071827-20241003-2024_10_139B-DE

Accusé certifié exécutoire

EXE10 - Avenant 4

Réception : 07/10/2024

Publication : 07/10/2024

Délais partiels du marché après avenant

	TRANCHE FERME						TRANCHE OPTIONNELLE
	Phase TF-1	Phase TF-2	Phase TF-3	Phase TF-4	Phase TF-5	Phase TF-6	
Période de préparation des travaux	1 mois	1 mois	1 mois	1 mois	1 mois	3 mois	9 mois
Exécution des travaux	0,5 mois	1 mois	1 mois	1 mois	1 mois	3 mois	6,25 mois
Période de raccordement, mise au point, mise en régime et observation en marche industrielle	0,5 mois	1,5 mois	0,5 mois	0,25 mois	0,25 mois	3 mois	0,5 mois
Délai total partiel	2 mois	3,5 mois	2,5 mois	2,25 mois	2,25 mois	9 mois	15,75 mois

■ Autres incidence de l'avenant

Les clauses du marché initial demeurent applicables dans la mesure où elles ne sont pas modifiées par le présent avenant.

E - Signature du titulaire du marché public ou de l'accord-cadre.

Nom, prénom et qualité du signataire (*)	Signature

(*) Le signataire doit avoir le pouvoir d'engager la personne qu'il représente.

F - Signature du pouvoir adjudicateur (ou de l'entité adjudicatrice).

Pour l'Etat et ses établissements :

(Visa ou avis de l'autorité chargée du contrôle financier.)

A : ANGOULEME, le

Signature

(représentant du pouvoir adjudicateur ou de l'entité adjudicatrice)

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

016-200071827-20241003-2024_10_139B-DE

Accusé certifié exécutoire

EXE10 - Avenant 4

Réception : 07/10/2024

Publication : 07/10/2024

G - Notification de l'avenant au titulaire du marché public ou de l'accord-cadre.

■ En cas de remise contre récépissé :

Le titulaire signera la formule ci-dessous :

« Reçue à titre de notification copie du présent avenant »

A, le

Signature du titulaire,

■ En cas d'envoi en lettre recommandé avec accusé de réception :

(Coller dans ce cadre l'avis de réception postal, daté et signé par le titulaire du marché public ou de l'accord-cadre.)

■ En cas de notification par voie électronique :

(Indiquer la date et l'heure d'accusé de réception de la présente notification par le titulaire du marché public ou de l'accord-cadre.)

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

016-200071827-20241003-2024_10_139B-DE

Accusé certifié exécutoire

EXE10 - Avenant 4

Réception : 07/10/2024

Publication : 07/10/2024